

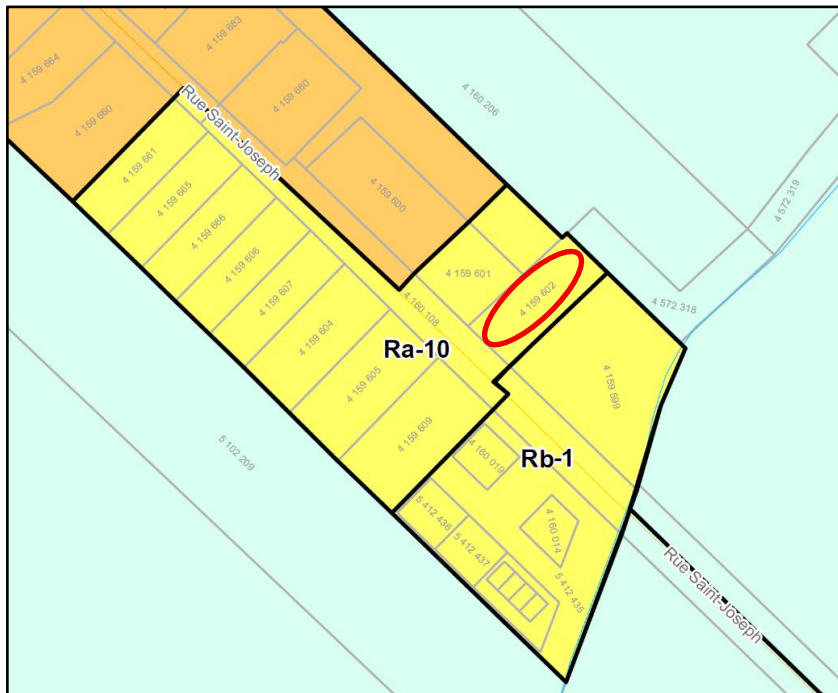
Séance d'information du 21 octobre 2026 à 19 h

Règlement numéro 2026-185-38 modifiant le règlement numéro 2009-185
sur le zonage

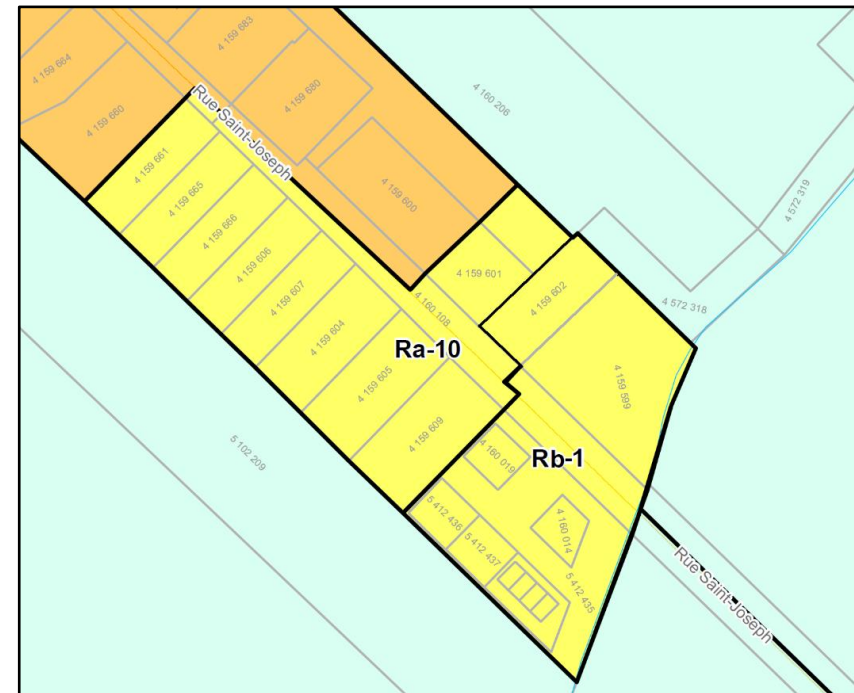
Objet du règlement 2026-185-38

Visa à inclure le lot 4 159 602 dans la zone Rb-1 au lieu de la zone Ra-10 afin de modifier l'emplacement d'une section du chemin privé d'accès à l'usine de traitement des eaux usées

Avant la modification



Après la modification

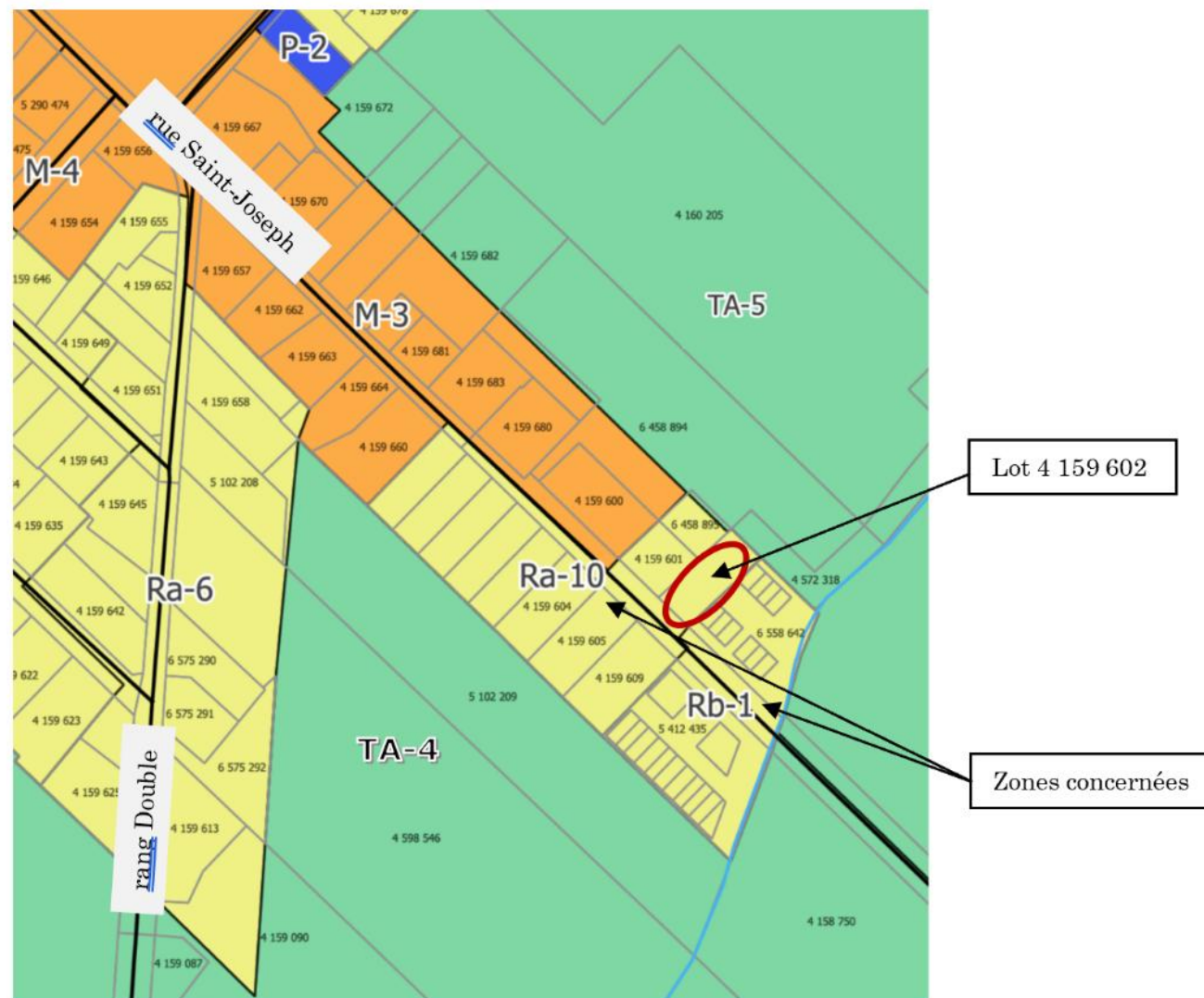


Le règlement 2026-185-38 doit être approuvé par les personnes habiles à voter concernées

Les personnes habiles à voter des zones Ra-10 et Rb-1 ont déposé des formulaires de demande de participation à un scrutin référendaire pour s'opposer audit règlement.

Le Conseil municipal souhaitait organiser une **séance d'information** afin de bien expliquer la portée du règlement et sa raison.

Zones concernées ayant déposé une demande



Personnes habiles à voter concernées

Le secteur concerné comprend les adresses suivantes sur la rue **Saint-Joseph** :

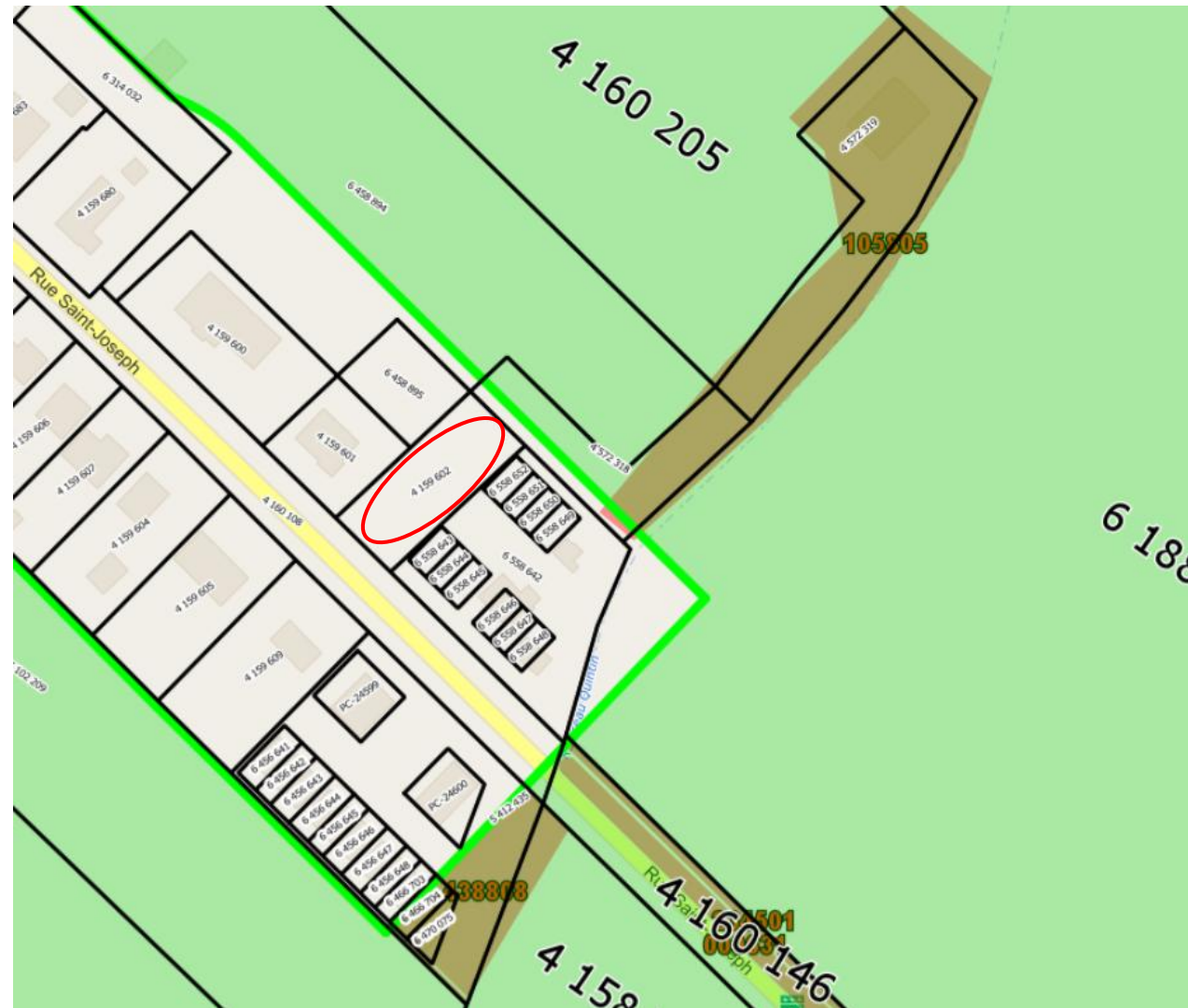
Zone Ra-10				Zone Rb-1					
# 395	# 435	# 479		# 487	# 491	# 497	# 503	# 509	# 519
# 417	# 447	# 480		# 488	# 493	# 499	# 505	# 511	# 521
# 423	# 459	# 485		# 489	# 495	# 501	# 507	# 517	

Raison de la modification au règlement

En procédant à ce changement de zonage, la Municipalité souhaite effectuer un échange du lot 4 159 602 avec le promoteur propriétaire du terrain situé à côté du chemin d'accès à l'usine de traitement des eaux usées, afin de réaménager le chemin d'accès à l'usine un peu plus loin, afin que celui-ci soit en **ligne droite**.

Des camions lourds doivent emprunter ce chemin pour les vidanges des boues de l'usine et pour la livraison d'alun. Donc, pour des **raisons de sécurité**, la Municipalité souhaite aménager un chemin droit afin de **faciliter les manœuvres à reculons des chauffeurs**.

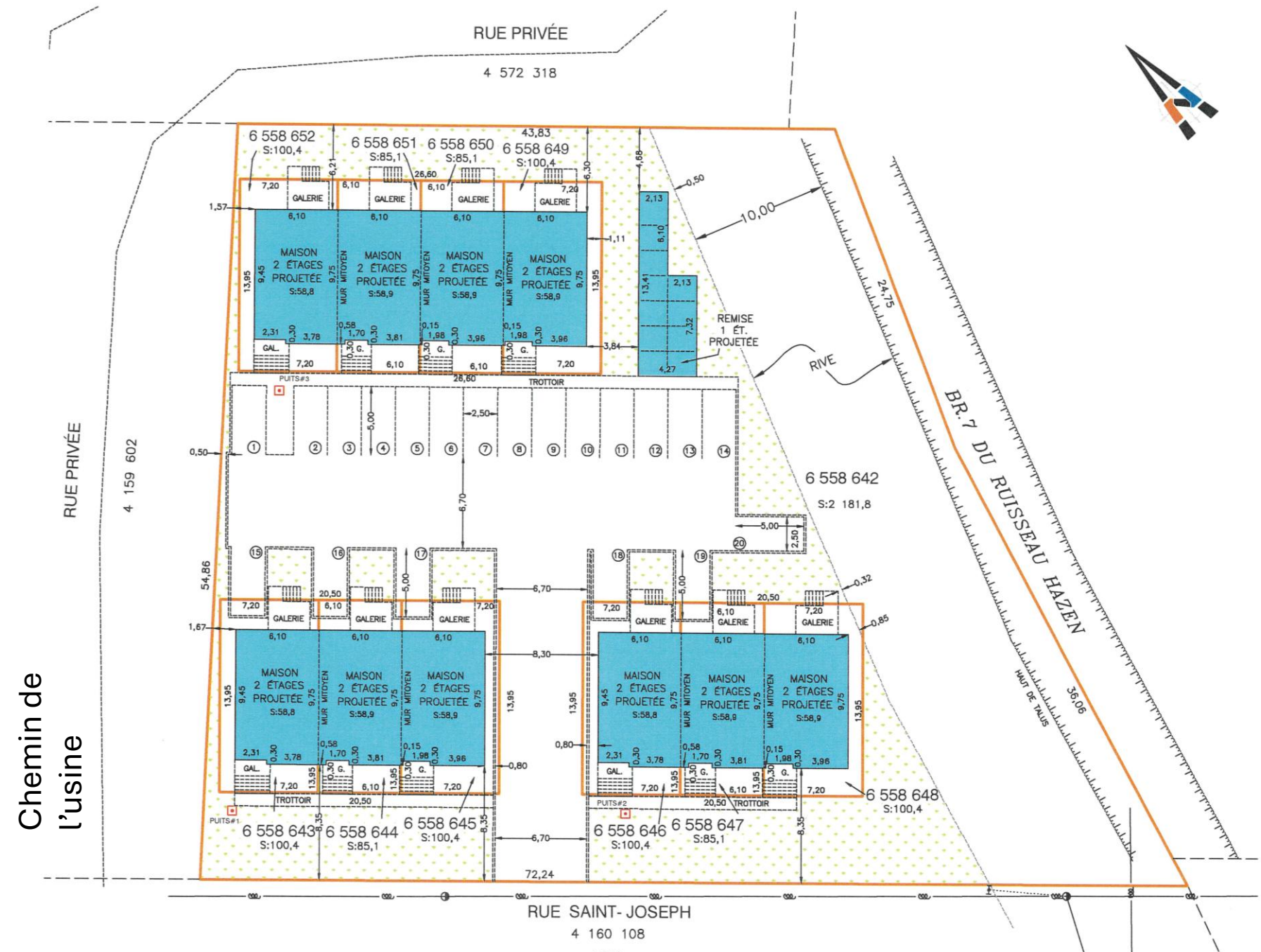
Vue du secteur et du chemin complet d'accès à l'usine de traitement des eaux usées



Maisons en rangée projetées déjà autorisées



Plan des 10 maisons en rangée projetées avant échange de lot



Plan préliminaire des 14 maisons en rangée projetées si échange de lot

480



Étapes à venir

Le 5 octobre 2026, le Conseil municipal a adopté le règlement, mais ce dernier doit faire l'objet d'un registre.

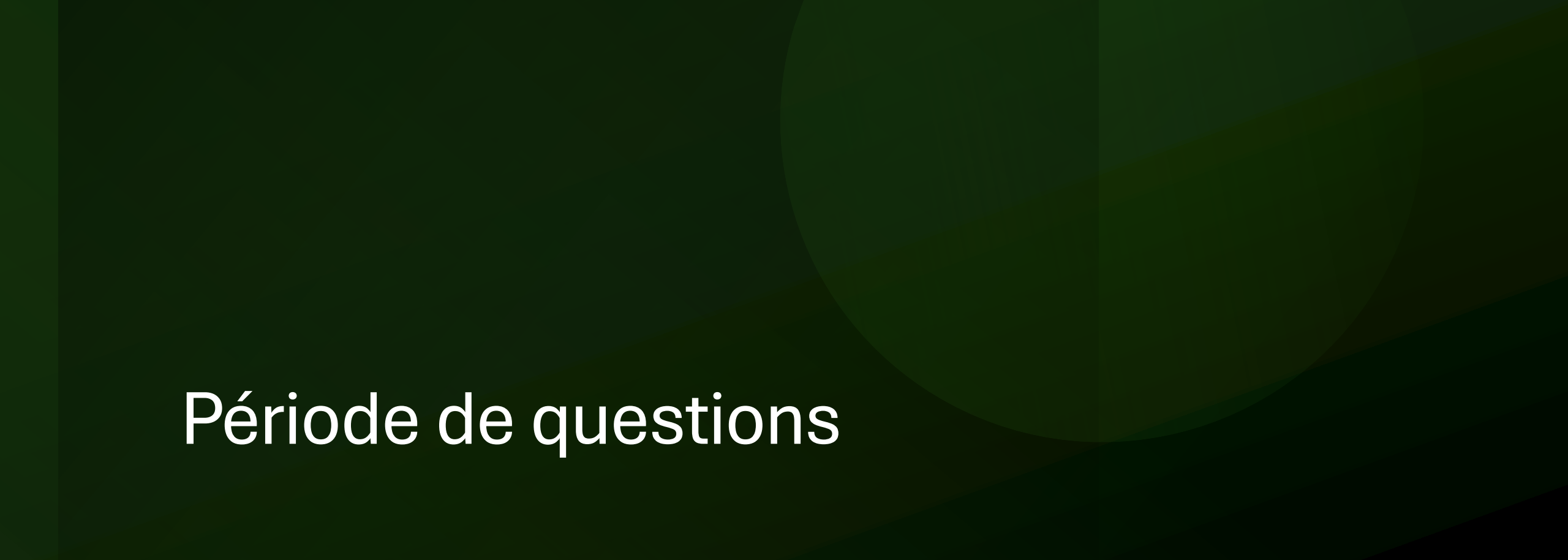
Le registre se tiendra le **lundi 26 octobre 2026 de 9 h à 19 h**. Si vous vous opposez au règlement, vous devez venir signer le registre avec une pièce d'identité officielle valide. Si vous êtes en faveur du règlement, aucune action n'est requise de votre part à ce stade.

Le **nombre de signatures requis** pour que le règlement numéro 2026-185-38 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **15**. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 2026-185-38 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Étapes à venir (suite)

Si le **nombre de signatures est atteint**, le Conseil municipal prendra la décision de procéder à un **référendum ou d'abandonner** l'adoption du règlement 2026-185-38.

Le **référendum** devra se tenir dans un délai de 120 jours du 5 octobre 2026, s'il y a lieu. Toutes les personnes habiles à voter des zones concernées pourront **se prononcer en faveur ou contre** le règlement 2026-185-38.

The top half of the image has a dark green background with abstract, overlapping circular and curved shapes in slightly different shades of green.

Période de questions

Merci pour votre présence.